

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau prise par délégation

du 12 mars 2012

n°7

page 1/2

**RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD**

**OBJET : Délibération modificative de validation du plan de financement de l'extension du CRITT sports loisirs. Demandes de subventions aux partenaires**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais du 7 mars 2011 a délibéré sur les demandes de financement pour l'extension du CRITT sports loisirs.*

*Compte tenu de l'absence de fonds européens sur cette opération, le programme des travaux a été revu à la baisse en accord avec le CRITT. Il convient de délibérer sur un nouveau plan de financement et de solliciter les aides correspondantes.*

*Le nouveau budget prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :*

TRAVAUX D'EXTENSION			
Dépenses H.T.		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	79 000 €	Etat FNADT	200 000 €
Travaux coût APD	450 000 €	Conseil Régional	110 000 €
Dépenses annexes	11 000 €	CAPC	230 000 €
TOTAL Travaux d'extension H.T.	540 000 €	TOTAL	540 000 €

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences exercées par les communautés d'agglomération,

**VU** l'article 3 alinéa I.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière du développement économique,

**VU** la délibération n° 6 du conseil communautaire du 6 avril 2009, relatif à la déclaration d'intérêt communautaire de bâtiment occupé par le CRITT Sports Loisirs,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°6 du bureau communautaire du 15 mars 2010, relatif à l'approbation du projet d'extension du CRITT, et de l'attribution des marchés de travaux,

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 12 mars 2012**

**n°7**

**page 2/2**

**VU** l'avenant au contrat territorial pour l'emploi et de développement économique du Châtelleraudais, pour la période 2009 2011, signé le 26 mars 2009,

**VU** la délibération n°4 du bureau communautaire du 7 mars 2011, relatif à la validation du plan de financement pour l'extension du CRITT sports loisirs : demandes de subventions aux partenaires,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'extension du CRITT pour répondre à ses nouveaux besoins et au développement de ses actions,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'une telle structure en terme de notoriété et d'attractivité pour le territoire et son économie,

Le bureau, après avoir délibéré, décide :

-d'abroger la délibération n°4 du bureau du 7 mars 2011,

-d'autoriser le président, ou son représentant, à solliciter auprès des différents partenaires : État, Conseil Régional, les subventions correspondantes, conformément au plan de financement ci-dessus,

-d'autoriser le président à saisir le Préfet pour modifier le plan de financement mentionné dans l'arrêté 2011/D2/B2/147 du 18 août 2011, avec le maintien de la subvention FNADT à 200 000 €,

-d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire du budget annexe immobilier d'entreprise 90.12/2313/P1037/4300.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous-préfecture, le 14/03/12, n° 1568  
Publié au siège de la CAPC, le 13/03/12

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM